



Notre Affaire à Tous

Rapport d'activité - 2018

Janvier 2019





FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

8 mars 2018 : [La Constitution face au changement climatique](#)

Ce colloque organisé par *Notre Affaire à Tous* posait la **question du droit comme moyen d'activisme face aux impératifs écologiques**. Quelle place pour le climat dans la constitution, texte de droit qui consacre les droits des citoyen-nes, y compris celui à un environnement sain ? Est-elle l'outil juridique le plus à même de défendre l'environnement ? Quelles conséquences attendre de l'inclusion des questions environnementales sur le terrain ?

Le 22 avril 2018, *Notre Affaire à Tous* lançait, aux côtés de *Climates*, *Warn* et le *Refedd*, [l'Appel pour une Constitution Écologique](#) pour inscrire dans l'Article 1er de la constitution la protection du climat et de la biodiversité.

24 mai 2018 : Lancement du [People's Climate Case](#)

Le *People's Climate Case* est une action en justice menée par 10 familles d'Europe et du monde, contre l'inaction climatique de l'Union Européenne. Leurs droits fondamentaux à la vie, à la santé, à un travail et à la propriété sont menacés par le dérèglement climatique et les objectifs de l'Union Européenne à l'horizon 2030 sont insuffisants pour protéger ces droits. *Notre Affaire à Tous* accompagne le plaignant français, Maurice Feschet et sa famille, lavandiculteur dans la Drôme et victime de multiples sécheresses.

Maurice Feschet : "44% en 6 ans : cela représente nos pertes réelles de récoltes en Provence à cause des impacts du changement climatique qui nous frappent de plus en plus durement"



"44% en 6 ans : cela représente nos pertes réelles de récoltes en Provence à cause des impacts du changement climatique qui nous frappent de plus en plus durement."

MAURICE FESCHET

Maurice Feschet, plaignant français auprès du Tribunal de Justice européen pour rehausser les objectifs climat à l'horizon 2030



8 septembre 2018 : Co-organisation de la [première marche pour le climat](#)

Le 8 septembre, après un été de fortes chaleurs et la démission de Nicolas Hulot du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, les français-es se sont rassemblé-es pour demander à l'Etat de réagir. Ce réveil climatique s'est poursuivi en octobre, en décembre et tout au long de



l'année 2019 pour une justice climatique et sociale. *Notre Affaire à Tous* a participé activement à l'organisation de cette première marche qui a rassemblé 130 000 personnes en France.



23 octobre 2018 : [Interpellation de Total](#)

14 collectivités territoriales, *Notre Affaire à Tous* et trois associations ont interpellé Total, entreprise française la plus émettrice de gaz à effet de serre. Ces territoires demandent à la multinationale de prendre en compte le risque climatique dans ses activités et de mettre en conformité son plan de vigilance avec un objectif de réchauffement de 1,5°C. Une augmentation de la température supérieure à cet objectif pose de graves dangers tant pour la nature que pour les humains. Face à l'impunité de la multinationale, les territoires se défendent.



27 novembre 2018 : [Première publication du collectif de journalistes pour le climat](#)

Depuis juillet 2018, *Notre Affaire à Tous* travaille avec un collectif de journalistes, le [JIEC](#) (Journalistes d'Investigation sur l'Écologie et le Climat) afin d'alerter l'opinion publique et les décideurs de l'urgence d'adapter notre droit face à la menace du changement climatique. Une première publication commune est sortie le 27 novembre et a dressé les portraits de plusieurs témoins du changement climatique, issu-es de différentes activités et milieux pour visibiliser leurs ressentis et sensibiliser au combat pour la justice climatique et sociale. Ces publications



sont le résultat d'un premier travail d'enquête, de documentation et d'établissement d'une base de donnée interdisciplinaire et intersectionnelle sur le sujet des inégalités climatiques.

18 décembre 2018 : [Lancement de l'Affaire du Siècle](#)

Notre Affaire à Tous lançait, aux côtés de Greenpeace France, Oxfam France et la Fondation pour la Nature et l'Homme, la première action en justice contre l'Etat français en matière climatique : [l'Affaire du Siècle](#). *Notre Affaire à Tous* a rassemblé juristes, témoins du changement climatique, influenceurs, journalistes, associations et citoyen-nes pour rejoindre un mouvement pour la justice climatique et demander l'instauration de nouveaux droits. L'envoi d'une demande préalable indemnitaire au chef du gouvernement et 11 ministres a reçu le soutien historique de plus de deux millions de citoyen-nes français-es. Cette mobilisation montre l'attente d'actions fortes face à l'urgence climatique et sociale.





1 / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 1.1 / Qui sommes-nous
- 1.2 / Nos missions
- 1.3 / Notre public
- 1.4 / Nos partenaires
- 1.5 / Nos moyens
- 1.6 / Membres du conseil d'administration

2 / NOS AXES STRATÉGIQUES

- 2.1 / Actions en justice : agir par la jurisprudence
- 2.2 / Campagnes, mobilisation citoyenne, éducation à l'environnement
- 2.3 / Doctrine et plaidoyer pour un droit adapté aux limites planétaires

3 / NOS AXES THÉMATIQUES

- 3.1 / Démocratie et accès au droit
- 3.2 / Justice climatique et sociale, en France et dans le monde
- 3.3 / Construire une galaxie mondiale et un droit planétaire

4 / COMMUNICATION



1 / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 / Qui sommes-nous ?

Notre Affaire à Tous est une association loi 1901 constituée à l'été 2015 qui a fait du droit une arme afin de protéger le vivant, les communs naturels et le climat. Issu du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement, *Notre Affaire à Tous* cherche à établir par la jurisprudence, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne une responsabilité de l'humain vis-à-vis de l'environnement.

Un mouvement de citoyen.ne.s pour la justice climatique. *Notre Affaire à Tous* compte aujourd'hui plus de 300 adhérent-es, dont une cinquantaine de bénévoles actif-ves organisé-es en [groupes projets](#). Ces bénévoles sont pour la majorité des professionnels du droit, des juristes, avocat.e.s, étudiant.e.s en droit, chercheur.ses ou encore magistrat.e.s avec une majorité de jeunes femmes mobilisées à nos côtés. Ces bénévoles réalisent l'essentiel du travail juridique de l'association, avec l'aide également de cabinets d'avocat.e.s en pro bono. **Le bénévolat et le mécénat de compétence représentent un travail immense et une richesse extraordinaire pour l'association, pour mener à bien nos projets et atteindre nos objectifs.**

Un comité d'expert-es appuie l'association dans son déploiement et son action, parmi lesquels le climatologue Jean Jouzel et la juriste Valérie Cabanes respectivement co-Président et co-Présidente d'honneur de l'association.

Un réseau planétaire. *Notre Affaire à Tous* s'inscrit dans un [mouvement mondial](#) : une mobilisation grandissante pour pénaliser les crimes contre l'environnement, reconnaître des droits à la nature et porter des actions en justice pour le climat. Nous organisons et participons à des échanges sur le terrain du droit et de la mobilisation citoyenne, avec de nombreuses organisations à travers le monde, dont Urgenda (Pays-Bas), ClientEarth (UE), Our Children's Trust (Etats-Unis), le Wildlife Trust of India, Klimaatzaak (Belgique), CIEL (international), la Global Alliance for the Rights of Nature (GARN), DeJusticia (Colombie)...

À l'image de *Notre Affaire à Tous*, constituée majoritairement de jeunes et de femmes, ce mouvement international pour la justice climatique est souvent porté par les plus jeunes : des lycéen.nes australien.nes en grève pour le climat au mouvement Zero Hour aux États-Unis, ils et elles se battent pour leur droit à un avenir dans un monde stable et sur une planète protégée.

Nos groupes de travail. Il existe au 31 décembre 2018 [sept groupes de travail](#) : "juristes", "plaidoyer", "recours France / Affaire du siècle", "People's Climate Case / Le recours climat citoyen", "régulation des multinationales", "communication" et "stratégie budgétaire et financière et fundraising". Les co-responsables de ces groupes ainsi que plusieurs membres du Conseil d'administration et l'équipe salariée constituent la "coordination" qui s'occupe de la gestion quotidienne et stratégique de l'association. Ces groupes, de nature évolutive ainsi



qu'indiqué au sein du règlement intérieur, sont désormais plus nombreux et réformés, leur liste à jour figurant sur [notre site internet](#).

1.2 / Nos missions

Nous unir pour défendre l'intérêt général face à ceux qui détruisent notre planète. Réchauffement climatique, perte massive de la biodiversité, montée des eaux... L'impact de l'activité humaine sur la dégradation générale de l'environnement, de l'écosystème terrestre et de la planète n'est plus à démontrer. Nous sommes entré-es dans l'ère de l'anthropocène, celle où « l'humanité est devenue une force géologique à l'échelle de la planète » (Will Steffen). **Notre défi, pour ce siècle, est d'envisager, inventer et construire un modèle économique, sociétal et de gouvernance qui respecte et protège la vie sur Terre, afin de préserver la dignité humaine et la planète sur laquelle nous vivons.**

Justice économique, sociale, climatique et environnementale. Dans le monde entier, les plus vulnérables sont les premiers à souffrir de la détérioration de nos écosystèmes. Paradoxalement, c'est souvent par l'argument de la lutte contre la pauvreté et pour le développement que l'on essaie de justifier des méga-projets industriels, destructeurs de l'environnement. **Pour nous, justice économique, sociale, climatique et environnementale sont indissociables.** Nous soutenons et défendons les populations victimes de crimes environnementaux ou de dégradations, pollutions et atteintes à l'environnement altérant leur capacité à jouir pleinement de leur droit à un développement inclusif et durable. Le droit à un environnement sain, droit constitutionnel inscrit au sein de la Charte de l'environnement, doit être garanti pour tous et toutes et reconnu comme un droit universel, intemporel et inaliénable. **Notre action est ainsi tout autant environnementale que sociale et démocratique.**

Le recours climat. Dans le cadre de sa bataille pour la protection des communs, **Notre Affaire à Tous s'est engagée depuis sa création dans ce qui est devenu le premier recours climat français à portée globale, c'est à dire une action portée par des associations d'intérêt général contre l'État français pour carence fautive et absence d'action dans la lutte contre le dérèglement climatique. Ce recours, nous l'avons nommé L'Affaire du Siècle.**

Des recours similaires sont portés à travers le monde afin d'enjoindre les Etats à agir plus et mieux pour le climat, en rehaussant leurs ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, en encadrant l'activité du secteur privé, en garantissant la transition énergétique... En France, [L'Affaire du Siècle](#) devrait permettre d'une part de modifier le droit et son interprétation par les juges afin de favoriser le devoir de protection de l'environnement sur les droits et libertés économiques et sociales, et d'autre part d'actionner certains leviers aujourd'hui pas ou trop peu utilisés pour la protection du climat. Au 31 décembre 2018, cette action, engagée avec la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France, recueillait déjà le [soutien de près de 2 millions de citoyen-nes](#).



Agir contre les pollueurs majeurs. Aucune responsabilité juridique n'est aujourd'hui établie pour le réchauffement climatique en France. Or, nous sommes aujourd'hui en mesure de calculer la répartition des responsabilités et de désigner les plus grands responsables du dérèglement. Nous agissons afin de permettre les réparations, mais également de prévenir les atteintes futures à la stabilité de la planète. Nous avons engagé, le 22 octobre 2018, une [interpellation publique de l'entreprise française Total](#), 19e pollueuse mondiale selon le rapport Carbon Majors, avec trois autres associations et 13 collectivités pour ce qui deviendra sûrement la première action française en justice climatique face à une grande multinationale polluante courant 2019.

1.3 / Notre public

L'action de *Notre Affaire à Tous* s'adresse à différents types de publics :

- **Les "alliés objectifs"** : d'une part, les associations et mouvements environnementaux et plus précisément celles et ceux spécialisé-es dans la protection du climat ; d'autre part, les juristes (chercheur-ses et praticien-nes) et scientifiques dont le sujet de travail est l'environnement et le climat ;
- **Celles et ceux pour qui nous agissons** : si la protection du climat nous concerne tou-tes, certaines catégories de la population sont plus vulnérables : c'est le cas des enfants et des générations futures, des femmes, des professions exposées au changement climatique (viticulteurs et agriculteurs notamment, guides de haute montagne, etc) ou encore des plus pauvres davantage exposés et disposant de moins de ressources pour s'adapter ;
- **Celles/ceux que nous devons convaincre** : le grand public, les acteurs privés et institutionnels. Aux Pays-Bas, le recours déposé par Urgenda était accompagné d'une plainte de 881 citoyen-nes. En Belgique, environ 32 000 personnes se sont associées au recours déposé, soit plus d'un adulte sur 200.

1.4 / Nos partenaires

Convaincu.e.s de la force du collectif pour agir et faire changer les choses, *Notre Affaire à Tous* porte systématiquement, depuis sa création, ses actions pour la justice climatique avec des partenaires divers, issus pour la majorité du mouvement environnemental et climatique français, et en prenant soin d'emmener avec nous les mouvements de citoyen.ne.s mobilisés pour le climat.



[Plusieurs partenaires](#) sont engagés sur la durée à nos côtés, c'est le cas de la Fondation France Libertés, de l'Université Paris 13 et de ses laboratoires IRIS et CERAP et du mouvement End Ecocide on Earth.

L'action que nous menons nécessite la mobilisation d'autres partenaires comme "alliés-objectifs" et "celles et ceux pour qui nous agissons". Ainsi, nous avons établi en 2018 plusieurs partenariats importants et de long terme à travers les divers projets et programmes que nous développons.

Ainsi, le recours climat français a été lancé en 2018 et sera porté dans les années à venir avec trois autres associations : la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Greenpeace France et Oxfam France. De nombreuses organisations ont déjà apporté leur soutien à cette initiative (WWF, Bloom, Sud énergie et la Fédération Sud-Solidaire, les associations animalistes One Voice et L214...). La campagne "[Les territoires qui se défendent](#)" face à Total est menée avec les associations Sherpa, ZEA Océans et les Eco-maires ainsi que 13 collectivités. Nous menons nos activités de plaidoyer pour une [Constitution écologique](#) avec la FNH, tandis que nous avons lancé [l'Appel pour une Constitution écologique](#) avec les mouvements CliMates, WARN et REFEDD. Nous menons enfin une campagne de transition et notamment de sortie des énergies fossiles vers les collectivités dans le cadre de l'initiative Alternatives Territoriales mise en place par le RAC-F et Alternatiba, avec un module monté avec 350.org. Nous nous inscrivons plus largement dans le cadre du "mouvement climat", notamment pour l'organisation de Marches citoyennes ou d'actions diverses de plaidoyer... Plusieurs organisations se sont également associées en mai 2018 au lancement du recours européen [People's Climate Case](#), dont nous soutenons la famille plaignante française.

1.5 / Nos moyens

À l'heure actuelle, le financement de *Notre Affaire à Tous* repose quasi-intégralement sur les adhésions et dons effectués par les citoyen-nes. Le partenariat noué avec le CAN-Climate Action Network Europe sur le [People's Climate Case](#) a permis de mobiliser Marie Pochon en tant que chargée de communication 1,5 jours par semaine à travers des contrats de prestation, tandis que plusieurs subventions privées (de la Fondation Terre Solidaire, de la Fondation Léa Nature) nous permettent de financer les dépenses courantes, notamment le recrutement de stagiaires et la location d'un poste de travail.

Afin de consolider nos activités, *Notre Affaire à Tous* recherche des financements complémentaires sur des projets et pour les dépenses de fonctionnement. Un calendrier budgétaire a dans cette optique été élaboré. Il contient également une campagne d'adhésions et de dons de particuliers pour l'année 2019.

1.6 / Membres du conseil d'administration

Élu-es pour deux ans le 10 juin 2017, les neuf membres du [conseil d'administration](#) de *Notre Affaire à Tous* viennent d'horizons divers et ont pour engagement commun l'amélioration du droit de l'environnement et de la justice climatique. Il s'agit de Clotilde Bato (directrice de SOL), Victoria Barigant (juriste), Valérie Cabanes (porte-parole du mouvement End Ecocide on Earth), Marine Calmet (avocate), Pascal Durand (avocat, eurodéputé), Aurore Lalucq



(directrice de l'Institut Veblen), Laetitia Liebert (ex-directrice d'ONGs environnementales dont Greenpeace et Sherpa), Marie Toussaint (juriste) et Léandro Varison (juriste chez France Libertés).

Notre Affaire à Tous compte fin décembre 2018 plus de 1 000 membres inscrit-es à sa lettre d'information, 308 adhérent-es et autour de 50 membres actif-ves au sein de ses groupes de travail.

Jean Jouzel, climatologue et ancien membre du GIEC, est co-Président d'honneur de l'association.



2 / NOS AXES STRATÉGIQUES

2.1 / Actions en justice : agir par la jurisprudence

Notre action principale en 2018 : [L’Affaire du Siècle](#). *Notre Affaire à Tous* s’est engagée depuis sa création, comme expliqué plus haut, dans l’élaboration du premier recours climat à portée globale, enjoignant l’Etat français à respecter ses engagements en faveur de l’environnement et du climat. Le premier acte de ce recours a été lancé le 18 décembre dernier en partenariat avec la Fondation pour la Nature et l’Homme, Greenpeace France et Oxfam France. Il animera la vie de l’association et, nous l’espérons, de tout le mouvement environnemental et social français pendant encore plusieurs mois et années. En effet, nous voulons pendant toute la procédure juridique faire de cette [Affaire du Siècle](#) l’affaire de tout le mouvement climat, et rassembler partenaires associatifs et mouvements citoyens pour réaliser ensemble cette opportunité immense de changement pour le climat et l’environnement.

La [pétition de soutien](#) que nous avons lancé pour le soutenir a déjà rassemblé près de 2 millions de signatures en seulement quelques semaines, devenant ainsi la plus grande mobilisation de l’histoire de France.

Ce recours a été élaboré par les juristes de *Notre Affaire à Tous*, les avocat.e.s pro-bono du cabinet Vigo, et les avocat.e.s. des trois autres associations co-requérantes. [La déclaration préalable au dépôt du recours](#) a été déposée le 18 décembre 2018, le travail juridique poursuit son cours.

Le [People’s Climate Case](#) : un recours climat à l’échelle européenne. Un recours climat a également été porté, le 24 mai 2018, contre l’Union européenne. [Le CAN-Europe \(Climate Action Network Europe\)](#) est le coordonnateur de ce recours, porté par 11 familles européennes et du monde contre les trois directives censées permettre à l’Union d’atteindre ses objectifs 2030. *Notre Affaire à Tous* est le relais français de cette initiative, aux côtés des membres du CAN et d’autres associations-relais dans les autres Etats-membres. À cet effet, *Notre Affaire à Tous* a signé un contrat avec le CAN permettant le financement des activités dédiées au recours européen, incluant un temps partiel d’1,5 jours par semaine dédié à la communication. *Notre Affaire à Tous* continuera en 2019 de porter ce recours aux côtés du CAN.

Agir en responsabilité contre les pollueurs majeurs. Nous avons également entrepris cette année d’accompagner des collectivités françaises qui, à la suite de Kivalina, plusieurs comtés californiens, New York City ou Los Angeles, se sont engagés dans des poursuites contre les pollueurs majeurs. En octobre 2018, 13 collectivités accompagnées par *Notre Affaire à Tous*, et rassembler sous la bannière des [Territoires qui se défendent](#), ont décidé [d’interpeller l’entreprise TOTAL](#) au titre de son [devoir de vigilance](#), la mettant en garde contre le risque climatique représenté par ses activités partout dans le monde. Dans le cas où l’entreprise ne répondrait pas à nos exigences dans son prochain plan de vigilance, nous n’hésiterons pas à la poursuivre en justice pour qu’elle se conforme à la loi.



Plusieurs collectivités ont d'ailleurs décidé de nous rejoindre, ou nous rejoindront dans les prochains mois, avant cette prochaine étape dans notre action pour mettre les principaux responsables du changement climatique face à leurs responsabilités.

Protéger les communs naturels planétaires : pistes de travail. Nous envisageons d'adosser au recours climat global d'autres actions pour le climat et la justice climatique. Celles-ci pourront consister en des référés spécifiques, par exemple sur le désinvestissement des énergies fossiles, la responsabilité d'autres niveaux administratifs dont les collectivités locales, ou des recours climat reposant sur des victimes, fussent-elles humaines ou naturelles. Ces actions seront réalisées en coordination avec le mouvement environnemental français et international (voir parties y afférant).

Si le climat est emblématique, les limites de la planète ne s'y arrêtent pas, et l'ensemble de ces éléments s'influencent l'un l'autre à travers des boucles de rétroaction dont le droit doit également pouvoir tenir compte. Nous travaillons actuellement avec plusieurs partenaires sur des projets pouvant porter sur la biodiversité, les droits de la nature et des animaux, les pollutions, la qualité de l'eau, la protection des fonds marins... et prévoyons notamment le lancement d'une campagne sur [l'inscription des écocides dans le droit français](#) courant 2019.

2.2 / Campagne, mobilisation citoyenne, éducation à l'environnement

Afin d'oeuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateurs-trices, mais également les juges, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public. Aussi, nos éléments de communication dépassent le strict cadre de celui de l'adhésion au recours climat.

Mobilisation des citoyen.ne.s et des collectivités :

- **L'Affaire du Siècle :** [L'Affaire du Siècle](#) a bien entendu représenté un moment clé de mobilisation pour *Notre Affaire à Tous*, pour nos partenaires et pour tout le mouvement climat. La pétition de soutien a rassemblé en quelques jours 1 million de signatures, et en quelques semaines près de 2 millions. C'est la plus grande mobilisation en ligne de l'histoire en France. Il s'agira en 2019 de saisir cette immense opportunité pour mobiliser encore plus largement, dans la rue, en ligne, etc.
- **Le People's Climate Case :** Une [pétition](#) a également été lancée plus tôt dans l'année, le 24 mai 2018, en [soutien aux plaignant-es du Peoples Climate Case](#). Elle a déjà récolté aujourd'hui plus de 90.000 signatures. Nous continuerons le travail de mobilisation autour de ce recours.
- **Vers une responsabilité objective des pollueurs, la mobilisation des collectivités territoriales :** Nous avons lancé en 2018 une [campagne à l'attention des collectivités territoriales](#) qui, à l'image de nombreux exemples internationaux, souhaitent assigner en justice les pollueurs majeurs. Nous avons ainsi élaboré un Guide juridique, et proposé de les accompagner dans leurs démarches. Plusieurs villes nous ont déjà rejoint dans notre



action contre TOTAL¹, comme expliqué plus haut, et d'autres vont nous rejoindre. *Notre Affaire à Tous* s'associe également sur cette campagne à celle portée par 350.org sur le désinvestissement des collectivités, avec des actions de formation auprès de militant-es et d'élu-es locaux. Des pistes sont également étudiées afin d'agir sur la responsabilité des financeurs.

Sensibilisation :

- **La justice climatique, environnementale et sociale :** Les actions menées par *Notre Affaire à Tous* ont vocation à porter la problématique de la justice sociale liée à l'état de la planète et la dégradation de notre environnement. En parallèle de l'élaboration du recours français, l'association s'est engagée cette année dans un travail d'enquête, de documentation et d'établissement d'une base de donnée sur les inégalités socio-environnementales : selon l'âge, le sexe, ou le statut social des individus, c'est-à-dire leurs ressources économiques, culturelles et sociales, leur vulnérabilité face aux risques du changement climatique est fortement différenciée. Ce travail s'est notamment traduit par une [collaboration avec plusieurs journalistes](#), issu.e.s de différents médias (Politis, Reporterre, Mediapart, Bastamag et la Revue Projet), qui ont publié le 27 novembre une première série de portraits de témoins du changement climatique : des témoins dont le territoire, l'activité, la vie sont impactés par le changement climatique. Plusieurs de ces témoins ont participé au lancement de l'Affaire du Siècle en décembre et en ont été les premiers soutiens publics. Nous continuerons ce travail d'enquête et cette collaboration avec les journalistes en 2019, autour de tous nos projets et de l'Affaire du Siècle en particulier ; et envisageons des partenariats avec des universités afin de développer des projets étudiants visant à développer savoirs et connaissances sur les injustices climatiques et environnementales.
- **Interventions publiques et partenariats :** Afin de publiciser et garantir l'adhésion citoyenne à nos projets, nous poursuivrons les déplacements et participations à des événements déjà en cours (en 2017, nous avons mené des actions conjointes avec la coalition 12/12 et 350.org, Politics et Attac, l'Université d'Aix-Marseille, tour Alternatiba...).

2.3 / Doctrine et plaidoyer pour un droit adapté aux limites planétaires

Puisque le droit est pour nous un sujet de mobilisation, **nous avons lancé le 3 novembre dernier une campagne visant à établir en France un droit adapté à l'urgence climatique.** Transmises au gouvernement et à plusieurs parlementaires, ces requêtes ont vocation à être

¹ Arcueil, Bayonne, Bègles, Bize-Minervois, Champneuville, Correns, Est Ensemble, Grande-Synthe, Grenoble, La Possession, Mouans-Sartoux, Nanterre, Sevrans et Vitry-le-François.



portées et enrichies dans la durée, à travers des colloques, des propositions de lois co-rédigées par l'association et son comité d'expert-es, des tribunes et autres outils de communication. À l'heure actuelle, des groupes de travail ont été constitués sur nos deux premières requêtes ([climat et transition écologique dans la Constitution](#), [reconnaissance des écocides](#)).

Notre plaidoyer s'étend plus largement aux questions relatives à l'action en justice pour l'environnement et notamment pour le climat. Un ouvrage consacré aux [contentieux climatiques à travers le monde](#) est paru en 2018 aux éditions Pedone, suite au colloque réunissant 10 mouvements porteurs de recours climat, le 3 novembre 2018.

Insérer le climat dans la Constitution : la réforme constitutionnelle en débat est une opportunité unique pour porter notre première revendication. Nous avons réuni plusieurs ONGs et expert-es afin d'atteindre cet objectif, organisé un colloque à l'Assemblée nationale le 8 mars en partenariat avec les laboratoires Iris et CERAP de l'Université Paris 13, et construisons une campagne collective pour faire avancer cette proposition, avec des actions de plaidoyer auprès des parlementaires.

Cependant, la révision constitutionnelle ayant été suspendu à l'été 2018, ***Notre Affaire à Tous continuera donc en 2019, avec ses partenaires de l'Appel pour une constitution écologique, de militer pour l'inclusion dans la constitution de l'environnement, du climat de la biodiversité, de la reconnaissance du crime d'écocide et des limites planétaires.*** L'éventuel passage devant le Sénat, si la révision reprend son cours, sera l'occasion de tenter à nouveau de faire passer les amendements pour lesquels nous nous battons. Dans le cas où la révision est abandonnée, nous réfléchirons à une nouvelle stratégie pour mobiliser les citoyen-nes et nos représentant.es.

Inscription de l'écocide dans le droit français : nous préparons pour 2019 une seconde action de plaidoyer concernant notre seconde revendication. Un groupe de travail interne a été mis en place et a vocation à travailler avec des expert-es et autres ONGs, sur le modèle de ce qui a été entrepris pour l'insertion du climat dans la Constitution. Une proposition de loi idéale sera notamment présentée aux parlementaires.

Contribution au débat public. *Notre Affaire à Tous* a collaboré avec nombre de médias lors de cette année. L'association a notamment initié une coopération unique entre différents médias autour du sujet des inégalités climatiques en novembre 2018, qui prendra forme en avril 2019 sous le nom de JIEC (Journalistes d'Investigation sur l'Écologie et le Climat). Le 27 novembre 2018, Politis, Reporterre, Bastamag, Médiapart et la revue Projet ont publié cinq portraits de victimes du changement climatique.



3 / NOS AXES THÉMATIQUES

3.1 / Démocratie et accès au droit

Depuis qu'ils se sont constitués en société, les humains ont élaboré de nombreuses règles régissant leur vie commune. Mais si le « contrat social » de Rousseau et l'avènement de la démocratie représentative dans les pays occidentaux ont permis une organisation sociale plus juste, ces modèles ont ignoré une donnée capitale : celle de la finitude de nos ressources. **Michel Serres proposait en 1990 d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire humaine, celle d'un « contrat naturel » s'ajoutant au droit créé pour régir les relations entre êtres humains.** Il ne peut se concevoir d'organisation sociale juste, égale et libre en méprisant l'écosystème terres dans lequel s'inscrit l'humain.

Notre action afin d'améliorer l'accès aux droit(s) repose ainsi sur plusieurs démarches : À partir de plusieurs analyses juridiques, en France comme au-delà de nos frontières (voir décision de la Cour constitutionnelle d'Autriche sur [l'affaire de l'aéroport de Vienne](#)), nous observons que le juge limite la capacité d'action du législateur, et à travers lui des citoyen-nes, sur les sujets relatifs à la préservation de l'environnement, jugé d'intérêt général trop faible pour limiter les droits et libertés économiques. Nous oeuvrons pour permettre aux citoyen-nes de choisir la préservation de l'environnement aux intérêts économiques.

L'action en justice pour l'environnement est confrontée à de nombreuses limites, fussent-elles procédurales ou dues à l'absence de fondements adéquats. À travers notre campagne pour un droit adapté à l'urgence climatique **nous travaillons à décrypter, améliorer et transmettre les outils pour que les citoyen-nes puissent se saisir de ces questions et faire respecter les droits à un recours effectif à la justice et à un procès équitable.** Notre action en justice est, en tant que telle, un autre élément de cet axe, visant à amener les citoyen-nes à s'approprier le droit comme outil.

Nous avons enfin participé au programme de recherche et au rapport "[Procès environnemental](#)" de l'Université d'Aix-en-Provence, publié en mai 2019.

3.2 / Justice climatique et sociale, en France et dans le monde

La protection de l'environnement relève aussi de notre responsabilité de lutter contre la misère, l'exclusion et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de tous par-delà les frontières. Cette ambition de solidarité mondiale renvoie notamment au concept de « responsabilités communes mais différenciées », inscrit dans les traités sur le climat. Elle nous impose de prendre une part équitable dans la lutte contre le changement climatique.

Les victimes se situent hors de nos frontières, mais également à l'intérieur. Car si la protection du climat nous concerne tou-ttes, certaines catégories de la population sont plus vulnérables : c'est le cas des enfants et des générations futures, des femmes, des populations (notamment dans les DOM-TOM) et professions exposées au changement climatique (viticulteurs et agriculteurs-trices, ouvrier-es du bâtiment, guides de haute montagne, etc) ou encore des plus pauvres. **Ouvrer pour le climat et le respect des ressources naturelles est ainsi un acte de**



justice sociale et de solidarité. Il s'agit également de tenir compte de la participation des plus démunis aux démarches de protection de l'environnement.

Outre la question des victimes résidant sur le territoire français, se posent d'autres problématiques relevant de la justice sociale : celles des pollutions diffuses, des atteintes non couvertes aux droits des travailleurs (le cas de l'amiante est à cet égard emblématique), la question de l'assurance (les assureurs estiment aujourd'hui ne pas être en mesure d'assurer un monde à +4°C, seules les catastrophes naturelles sont aujourd'hui couvertes par les dispositifs d'assurances privées et en France de solidarité collective) ou encore celle du prix/coût de la dégradation de l'environnement. **Envisager une responsabilité plus forte de l'humain vis-à-vis de l'environnement consiste également à inventer de nouveaux outils de protection pour les populations soumises à la dégradation de l'environnement** (santé mais aussi dégradation des outils de travail comme l'eau ou les sols).

3.3 / Construire une galaxie mondiale et un droit planétaire

Le réseau planétaire des recours climat. Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un [mouvement global](#), celui pour la justice climatique. Nous nous inscrivons dans les réseaux existants et avons nous-même initié un groupe d'échange après le colloque international du 3 novembre 2017, avec pour objet d'une part d'assurer l'échange d'informations, de bonnes pratiques et d'expertise entre nos organisations, d'autre part de pouvoir être à même, lorsque le moment sera venu, de porter ensemble des actions en justice aux niveaux européen et international, contre les multinationales ou les États (notamment les États-Unis de Donald Trump) les plus polluants. A ces réseaux d'organisations non gouvernementales s'ajoutent souvent des chercheurs-ses, expert-es, scientifiques des litiges climat ; notamment le [Sabin Center for Climate Change Law](#) de l'Université de Columbia.

Ouvrer à la reconnaissance des communs et des droits de la nature. La protection de la planète requiert que nous élaborions un droit adapté à ses limites, c'est-à-dire, planétaire et de portée et d'efficacité globale. Notre action ne se limite ainsi pas au droit français. Nous soutenons donc diverses initiatives se situant au niveau global, par exemple :

- Le projet de Pacte international contraignant pour l'environnement ;
- Le travail mené par une coalition d'ONGs principalement européennes sur les obligations extraterritoriales des États, avec des rencontres régulières (novembre 2016, avril 2017...);
- Les tribunaux populaires de l'environnement, ainsi que le Tribunal des droits de la nature organisé par [End Ecocide on Earth](#), la Global Alliance for the rights of Nature ou l'association NatureRights en décembre 2015 à Paris puis en novembre 2017 à Bonn.



4 / COMMUNICATION

Communication interne. L'association a développé de nombreux outils de communication interne pour coordonner les différents groupes de travail : listes mails spécifiques à chaque groupes, coordination par mail et sur whatsapp, google drive commun...

Une réflexion est à mener sur les outils utilisés par l'association, qui, malgré leur efficacité certaine, ne garantissent pas la sécurité des données.

Communication externe. *Notre Affaire à Tous* a également développé différents supports de communication (plaquette de présentation, tracts...) notamment pour les déplacements et les évènements de l'association.

Notre communauté sur les réseaux sociaux a par ailleurs grandement augmenté, en particulier après le lancement de l'Affaire du Siècle :

- 9200 likes sur facebook
- 6000 followers sur twitter
- 4 500 followers sur Instagram
- 1000 abonnés à notre newsletter

Accueil des adhérent-es. Au 31 décembre 2018, l'association compte 308 adhérent.e.s.